

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 20 heures, le conseil municipal de Tréguennec légalement convoqué le 25 septembre 2017 s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Claude BOUCHER, Maire de Tréguennec,

Étaient présents : M. MOREL Stéphane, M. XUEREB Jean-Jacques, M. CARVAL David, Mme VOISARD Béatrice, M. DURAND Rémy, M. CLECH Bruno, M. LE CORRE Pierre, M. MAO Jean-Daniel, M. JAOUEN Raymond et M. TANGUY Florian.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : M. XUEREB Jean-Jacques

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 juin 2017.

Demande d'autorisation d'ajout de deux points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les deux points suivant à l'ordre du jour :

- Travaux de voirie 2017,
- Projet d'Aménagement du futur lotissement communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

2017-31 Décision modificative DM N°1 - Budget Camping

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un titre a été émis sur l'exercice 2013 du budget camping pour un montant de 113.10 € pour une somme déjà remboursée par chèque. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative au budget camping afin d'affecter les crédits nécessaires à l'annulation du titre camping n°1 de 2013.

Section de fonctionnement

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 706	113.10 €			
D 673		113.10 €		
Total	0.00 €			0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-32 – Révision des tarifs communaux :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Plonéour-Lanvern effectue le service de portage de repas en liaison chaude à la cantine.

Afin de tenir compte de la législation fiscale, la commune de Plonéour-Lanvern a désormais l'obligation de soumettre à la TVA à 5.5 % les repas servis aux cantines extérieures à la commune.

La facturation du repas tient compte du prix de revient du repas, de la livraison et de la TVA. De ce fait, le prix du repas facturé par Plonéour-Lanvern sera facturé 3.50 € à partir du 1^{er} septembre 2017 et 3.95 € dès le 1^{er} janvier 2018.

La commune fait le choix de facturer les repas au prix coûtant.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs périscolaires pour l'année 2017-2018 comme suit :

Produits	Tarif 2016-2017	Tarif au 01/09/2017	Tarif au 01/01/2018
CANTINE			
Repas enfant	3,23 €	3,50 €	3,95 €
Repas adulte	4,65 €	5,50 €	5,50 €
GARDERIE			
Garderie 1 journée 1 ^{er} enfant	2,07 €	2,10 €	2,10 €
Garderie 1 journée 2 ^{ème} enfant	1,77 €	1,79 €	1,79 €
Garderie matin 1 ^{er} enfant	1,58 €	1,60 €	1,60 €
Garderie matin 2 ^{ème} enfant	1,34 €	1,35 €	1,35 €
Garderie soir + goûter 1 ^{er} enfant	2,19 €	2,21 €	2,21 €
Garderie soir + goûter 2 ^{ème} enfant	1,95 €	1,97 €	1,97 €

a) Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2018 :

DUREE DE LOCATION	TARIFS 2017		TARIFS 2018	
	Habitants de la commune	Associations ou particuliers hors commune	Habitants de la commune	Associations ou particuliers hors commune
1 journée	90	200	90	200
2 journées	135	300	135	300
½ journée (réception sans repas (vin d'honneur, café, apéritif,...))	50	100	50	100

b) Tarifs de location du gîte Poussin

Les tarifs de location 2017 du gîte Poussin restent inchangés pour l'année 2018.

PERIODES	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Juin et septembre (la semaine)	340	340
Juillet et août (la semaine)	460	460
Autres périodes (la semaine)	270	270
1ère nuit	80	80
Nuits suivantes (max 4)	50	50
1ère nuit juillet/août	100	100
Nuits suivantes (max 4) juillet/août	60	60

c) Camping Tréguennec tarifs 2018

ELEMENTS DE DECOMPTE	PRIX/JOUR 2017	PRIX/JOUR 2018
Emplacement	3.00 €	3.05 €
Adultes ou enfant + de 12 ans	3.00 €	3.05 €
Enfant de 2 à 12 ans	1.55 €	1.60 €
Tente supplémentaire	2.15 €	2.20 €
Véhicule	1.70 €	1.75 €
Camping-car (véhicule, emplacement, remplissage eau et vidange)	6.20 €	6.25 €
2 roues motorisées	1.55 €	1.60 €
Branchement électrique toile de tente	2.05 €	2.10 €
Branchement électrique camping-car, caravane	2.75 €	2.80 €
Chien	1.05 €	1.10 €
Taxe de séjour + Taxe additionnelle (par personne de + 18 ans)	0.22 €	0.22 €

d) Concessions de cimetière tarifs 2018

	TARIFS modifiés au 01/01/2017			TARIFS au 01/01/2018		
	10 ANS	15 ANS	30 ANS	10 ANS	15 ANS	30 ANS
CONCESSIONS	100 €	125 €	250 €	100 €	125 €	250 €
COLUMBARIUM Droits d'entrée : 800 €	100 €	125 €	250 €	100 €	125 €	250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-33 Reconduction contrat SEGILOG "logiciels informatiques"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG arrive à échéance. La Société SEGILOG propose à la commune de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans (du 01/12/2017 au 30/11/2020) pour un montant annuel de **2 140.00 € H.T.** :

- **1 926.00 € H.T.** destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels
- **214.00 € H.T.** destiné à l'obligation de maintenance et de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les nouvelles conditions du contrat à :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-34 – Attribution du marché de travaux de restauration de la Chapelle Saint Vio

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel public à la concurrence a été publié sur la plate-forme de marchés publics de la région Bretonne en vue d'attribuer les marchés négociés pour la restauration de la chapelle de Saint Vio.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 12 septembre 2017 pour ouvrir les enveloppes et le 22 septembre 2017 pour examiner les 3 offres reçues.

Selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (références : 30 %, Définition de la prestation : 20 %, structure de l'entreprise : 10 % et prix : 40 %) et l'analyse des offres par la Commission et le Maître d'œuvre a été retenue comme l'offre la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

L'entreprise JAOUEN pour le gros-œuvre et la maçonnerie pour un montant de 17 068.92 € H.T auquel il convient d'ajouter les travaux optionnels (échafaudages, piquage des anciens joints et (ou) enduits, lavage, remaillage, harpage, moellonage, préjoints, rejointoiement – dito, joints sur gros appareillage, badigeons en 3 passes et nettoyage) pour 11 412.96 € H.T soit un total de travaux de 28 481.88 € H.T.

Une souscription a été ouverte auprès de la Fondation du patrimoine par "l'association de sauvegarde de la chapelle de Saint Vio" pour permettre de financer les travaux de rénovation.

Le conseil municipal, vote :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le marché de travaux de restauration de la chapelle de Saint Vio ainsi que les options conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer les marchés avec l'entreprise JAOUEN pour un montant de travaux de 17 068.92 € H.T soit 20 482.70 € pour le gros œuvre et la maçonnerie, les travaux optionnels seront réalisés en fonction du montant des subventions qui seront accordées à la commune de Tréguennec,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

2017-35 – Demandes de subventions

L'Association des Maires de France a demandé aux communes d'apporter leurs soutiens aux populations des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, à la suite du passage de l'ouragan Irma. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 315.00 € soit 1 euro par habitant à la Fondation de France, pour financer des opérations de secours pour les victimes

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) a également demandé une subvention.

Compte 6574 – Subventions 2017	
Bénéficiaires	Montants accordés
Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED)	75.00
Fondation de France (ouragans aux Antilles)	315.00
Total	390,00

Après en avoir délibéré le conseil municipal, vote :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-36 – Appels d'offres travaux de voirie 2017

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 7 avril 2017 avait décidé à l'unanimité de procéder à des travaux de réfection et d'entretien de voirie.

Monsieur le Maire présente :

- Le dossier de consultation des entreprises conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le conseil municipal,

Étudie le tableau comparatif présenté par la commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2017 à 18h30 qui a retenu sur les 3 dossiers présentés, le devis le moins disant : celui de la société LE PAPE pour un total de **11 172.00 € TTC**.

Pour les travaux suivants :

Travaux de curage (200 mètres) : route de Kervillic, et Kersugal vian

Busage : Kervillic (10 mètres), Kerlaz (4 mètres), Chemin de Quelornet (6 mètres)

Revêtement bicouche (1 400 m²) : Chemin de la palue de Kerguellec, Chemin de Quelornet (niveau du bois)

Remploi (2.5 tonnes) : Carrefour de Quelornet vers Kerbasquet, Kersaux route de Tréogat, route Kerguellec vers Kersaux, Roz ar C'Hastell

Vote par :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-37 – Projet d'Aménagement de lotissement communal

M. le Maire rappelle que le 3 février 2017, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle ZD 9 au lieu-dit Le Cosquer d'une superficie de 3 880 m² pour permettre la réalisation de 5 à 6 maisons individuelles.

Après avoir engagé la consultation de géomètres-experts pour l'aménagement de ce terrain en 5 ou 6 lots viabilisés, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau comparatif établi par la commission d'appel d'offres.

Conformément à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 septembre 2017 à 18h30 qui a retenu sur les 2 dossiers présentés, le devis le moins disant : celui du cabinet LE DOARÉ pour un total de **11 688.00 € TTC**.

Le conseil municipal, vote par :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

La séance est levée à 20h30

**Le Maire,
Claude BOUCHER**